Elections municipales 2020

Comment développer les mobilités actives à Arques?

Les 10 propositions de l'ADAV



DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) a pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo), d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et

de les représenter dans la région Hauts-de-France. Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie. Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France.

Elle compte plus de 2 500 adhérents. L'antenne de l'ADAV à Saint-Omer a été créée en 2014.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les sollicitent la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans l'agglomération.

Vous trouverez ici 10 propositions de l'ADAV.

Nous invitons chaque candidat.e à se positionner sur ses engagements.

L'ADAV vous propose de compléter ce questionnaire et de le retourner à l'association avant le 24 février par mail: saintomer@droitauvelo.org.

L'association publiera (site internet, réseaux sociaux) les réponses et organisera une conférence de presse la semaine du 3 mars pour les rendre publiques.

| Nom de la liste :VIVRE ARQUES | Tête de liste : CAROLINE |
|-------------------------------|--------------------------|
| SAUDEMONT | |

- 1. Nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons et rendrons leurs itinéraires sécurisés, agréables et sans obstacles :
 - 1.1 En apaisant la circulation automobile :
 - par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception.
 - par des plans de circulation qui empêchent le trafic de transit dans les quartiers et zones résidentielles.

□ Oui

□ Non

Commentaire: (Pourquoi? A quelle échéance? Comment?...)

OUI. Arques a déjà des zones 30 à l'heure



saintomer@droitauvelo.org



| automobile e possible, nou physiquemen | n priorisant de s s veillerons à la t des voies de s eront développé | aménagements cyclables sur les axes à forte circulation véritables pistes cyclables. Quand ce n'est absolument pas mise en place de bandes cyclables (agencement non séparé circulation générales). Enfin, les espaces partagés piétonsés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs | | | |
|---|---|---|--|--|--|
| □ Oui | Commentaire : (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?) | | | | |
| □ Non | OUI II est évide | vident qu'il faut aller dans ce sens | | | |
| | | durs repérés par les habitants et les associations cyclistes s, carrefours, giratoires). | | | |
| □ Oui | OUI. Mes colistiers ont des idées précises sur la question | | | | |
| □ Non | | | | | |
| | | les dispositifs prévus au Code de la route pour faciliter les e-sens cyclables, sas-vélos et « cédez-le passage cycliste au | | | |
| □ Oui | Commentaire: (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?) | | | | |
| □ Non | OUI C'est dans notre programme | | | | |
| 2. Nous ferons respecter les aménagements cyclables : 2.1 En luttant contre les comportements dangereux de certains automobilistes comme stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes communication ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs. | | | | | |
| | □ Oui | Commentaire: (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?) | | | |
| | □ Non | OUI . Notre police municipale y veille déjà | | | |
| | 2.2. En veillant à un entretien régulier des aménagements cyclables (aménagement nettoyés, salage et déneigement en priorité, trous rebouchés). | | | | |
| | □ Oui | OUI . Déjà fait régulièrement | | | |
| | □ Non | | | | |
| | | | | | |

| _ | | arceaux vélo à proximité des établissements publics et des est un frein très important au développement du vélo). | | |
|---|---|--|--|--|
| □ Oui □ Non | OUI bien sûr e | et notamment dans les écoles | | |
| | 4. Nous mettrons en place une signalisation spécifique pour faire connaître les itinéraires alternatifs intéressants (aujourd'hui connus uniquement des habitants du secteur) en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement). | | | |
| | □ Oui □ Non | OUI | | |
| containers po à tous ou pre | oubelles) pour sque, bonne pou ceux qui la p | chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (voitures, poteaux, faciliter les déplacements à pied. Simple, conviviale, accessible ur la santé psychique et physique, la marche est non seulement ratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le | | |
| □ Oui □ Non | OUI bien sûr. Nous y veillons déjà | | | |
| | 6. Nous encouragerons la pratique de la marche et du vélo par les écoliers de la commune : 6.1 En garantissant à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo (aménagements en proximité des écoles, lutte contre le stationnement sauvage, restreindre ou supprimer la circulation devant l'école aux heures d'entrées et sorties, développement de vélobus et pédibus stationnement vélos devant et dans les écoles). | | | |
| | □ Oui □ Non | OUI . Réflexion en cours | | |
| 6.2 En organisant dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo. | | | | |
| | □ Oui □ Non | Il faut effectivement y réfléchir sérieusement | | |

| | | unicipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied citations, développement d'une flotte de vélos de service | | | |
|---|--|---|--|--|--|
| □ Oui □ Non | OUI Nous le faisons déjà . Des vélos sont à disposition des agents | | | | |
| | 8. Nous mènerons des campagnes de communication fortes auprès des habitants sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie. | | | | |
| | □ Oui | OUI bien entendu | | | |
| | □ Non | | | | |
| mobilités acti et à faire re instances de r II.elle veillera services mun | ives. Sa compét monter ces pr mobilité. à la mise en pl icipaux, associa e Comité vélo s ositions. | élu.e « référent vélo » qui sera spécifiquement chargé.e des sence l'amènera à sensibiliser les autres élu.e.s de sa commune soblématiques au niveau de l'agglomération et au sein des lace et la tenue régulière d'un Comité vélo rassemblant élu.e.s, ations d'usagers (l'ADAV et des associations cyclo) et experts era chargé de suivre la mise en place de ces engagements et de et (Pourquoi ? A quelle échéance ? Comment ?) | | | |
| | 10. Nous demanderons à la CAPSO de coordonner la mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un Plan vélo: aménagements (définir des axes à compétent agglomération, faire des préconisations aux communes, rechercher des financements services (développement de l'offre Mouvélo, mise en place de parking vélos lors de évènements de l'agglomération), communication (messages positifs sur le vélos sensibilisation). Ces engagements seront suivis par un Comité Vélo de la CAPSO (composé d'élu.e d'experts d'usage et experts techniques). | | | | |
| | □ Non | Oui si nous arrivons à influer au niveau de l'interco | | | |
| | TAN- | Association droit au vélo - ADAV | | | |



23 rue Gosselet 59000 Lille 03 20 86 17 25

